



FICHE CONSEIL N°8

À VOTRE DISPOSITION AU SERVICE

Cette fiche énumère les différents documents que vous êtes en mesure de consulter auprès du service urbanisme de la mairie. Ils peuvent même vous être communiqués selon certaines modalités.

Pour contact le service urbanisme (étude de faisabilité de votre projet uniquement sur rendez-vous) :

Mairie, 566 route Nationale 59194 Râches

Tél : 03 27 91 96 44

Fax : 03 27 89 10 45

www.raches.fr

Ouverture au public :

Lundi, mercredi, vendredi : 8h00 – 12h et 13h30 – 17h30

Mardi : 13h30 – 17h30

Jeudi : 8h00 – 12h

LES DOCUMENTS CONCERNÉS

1. le plan local d'urbanisme
 - les autorisations d'urbanisme qui ont fait l'objet d'une décision
2. les registres suivants :
 - les demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalables)
 - les demandes de certificat d'urbanisme
 - les taxes d'urbanisme
 - les acquisitions réalisées par l'exercice ou par délégation du droit de préemption urbain
3. les dossiers d'enquête publique concernant la commune

LES MODALITÉS

Les documents énumérés ci-dessus sont librement consultables sur place.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, une copie de ces documents peut également vous être remise sur simple demande.

Les frais de reproduction vous seront alors répercutés.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les documents et renseignements cadastraux concernant votre propriété à Lambres-lez-Douai ne peuvent pas être délivrés par les services municipaux.

Il vous appartient de contacter les services de l'État (hôtel des impôts de Douai – tél : 03 27 93 48 48).